

Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2263

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartiers des Barolles et des Collonges - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2000-2006, la convention d'application pour Saint Genis Laval prévoit la mise en œuvre d'un programme de petits travaux et d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) dans les quartiers prioritaires des Barolles et des Collonges.

La convention-cadre 2004-2006 de ces deux quartiers prioritaires est en cours de préparation et fixera les objectifs à atteindre dans les trois ans à venir. Dans l'immédiat, il est proposé de mettre en œuvre un premier programme d'actions au titre de l'année 2004 qui porterait sur les opérations suivantes :

- la réalisation d'une enquête auprès des habitants du quartier des Barolles,
- la mise en place aux Collonges d'une action de surentretien par recours à une entreprise d'insertion,
- la sécurisation des parcs de stationnement de la résidence Eridan.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 est estimé à 82 963,25 € TTC avec un engagement financier pour la communauté urbaine de Lyon de 16 117 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Genis Laval dans les quartiers des Barolles et des Collonges pour l'année 2004 ainsi que le versement de la participation financière de la communauté urbaine de Lyon à hauteur de 16 117 € nets de taxes aux différents bénéficiaires, conformément au tableau ci-annexé.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 657 570, 657 340 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,